

LIGUE REUNIONNAISE DU JEU D'ECHECS
Internationaux de la Réunion RnB (Rapide & Blitz) 2026
Les 29 & 30 août 2026

REGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 1 : Organisation

La Ligue Réunionnaise du Jeu d'Échecs (LRJE) est l'organisateur des Internationaux de la Réunion du Jeu d'Échecs Rapide & Blitz 2026.

Ils se dérouleront à l'Hôtel Exsel CREOLIA à Saint-Denis les 29 et 30 août 2026 et se divisent en deux tournois :

- ☐ Les Internationaux de la Réunion de Blitz le 29 août 2026
Tournoi en **9 rondes**, cadence de **5 minutes + 2 secondes par coup**.
- ☐ Les Internationaux de la Réunion Rapide le 30 août 2026
Tournoi en **9 rondes**, cadence de **12 minutes + 3 secondes par coup**.

ARTICLE 2 : Règles du Jeu et Appariements

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Les joueurs français doivent obligatoirement avoir une licence A ou B. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération.

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur. Les appariements sont effectués par ordinateur au moyen du logiciel [SharlyChess](#), homologué par la FFE. Les appariements se font au système Suisse intégral pour les deux tournois.

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage :

- Avant samedi 29 août 2026, 13h30 pour le Blitz
- Avant le dimanche 30 août 2026, 09h00 pour le Rapide

Le classement pris en compte est le dernier Elo Rapide et Blitz publié au 1^{er} août 2026 (FIDE ou National à défaut).

Les Internationaux de la Réunion sont homologués pour le classement FIDE. Les articles A5 et B5 s'appliquent respectivement pour le rapide et blitz.

ARTICLE 3 : Horaires et forfaits

☐ Internationaux de la Réunion Blitz samedi 29 août 2026

Pointage : 12h 30 – 13h 30
Ronde 1 à 9 : 14h 00 – 17h 20
Cérémonie de clôture et remise des prix : 17h 45

☐ Internationaux de la Réunion Rapide dimanche 30 août 2026

Pointage : 08h 00 – 09h 00
Ronde 1 à 4 : 09h 30 – 12h 30
Ronde 5 à 9 : 13h 30 – 17h 00
Cérémonie de clôture et remise des prix : 17h 30

L'article 6.7 des Règles du Jeu portant sur les retards est appliqué comme suit : tout joueur peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l'heure de lancement de la ronde, 12 minutes pour le Rapide et 5 minutes pour le Blitz, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 4 : Résultats et classement

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), $\frac{1}{2}$ (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs sont départagés au Buchholz Tronqué puis au cumulatif puis à la Performance. Pour le premier départage, les deux valeurs les plus faibles sont retirées et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

ARTICLE 5 : Titres décernés

La liste des prix définitive sera affichée avant le début de la ronde 5 de chaque tournoi.

En complément de cette liste, les Internationaux de la Réunion Rapide & Blitz décernent les titres suivants :

- Titre de Champion de la Réunion de Parties Rapides toutes catégories
- Titre de Champion de la Réunion de Blitz toutes catégories
- Titre de Championne de la Réunion de Blitz toutes catégories
- 7 titres jeunes de champions de la Réunion de Parties Rapides, de U08 à U20, en catégorie mixte
- 7 titres jeunes de champions de la Réunion de Blitz, de U08 à U20, en catégorie mixte
- 7 titres jeunes de championnes de la Réunion de Blitz, de U08 à U20, en catégorie féminine

Conditions d'attributions des titres :

Les titres sont ouverts à tous les joueurs licenciés à la LRJE qui évoluent sous un code FIDE ou FFE.

Pour rappel, les titres de Championne de la Réunion de Parties Rapides toutes catégories et les titres jeunes de championnes de la Réunion de Parties Rapides par catégories ont déjà été décernés à l'occasion du Trophée ROZA LALLEMAND – Phase Ligue en Mars 2026.

ARTICLE 6 : Droits d'inscription

Tarifs pour chaque tournoi :

- Adultes : Rapide 22 €, Blitz 13 €
- Jeunes : Rapide 15 €, Blitz 8 €

Les inscriptions ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles.

ARTICLE 7 : Prix

Pour les deux tournois, les prix au classement général sont attribués au système Hort avec un minimum de 25 € pour un prix en blitz et 40 € pour un prix en rapide.

Pour toutes les autres catégories, les prix sont attribués à la place et non cumulables exceptés les titres.

Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

La répartition des prix sera diffusée en annexe.

ARTICLE 8 : Arbitrage

Arbitre en chef : Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2, Arbitre International (C)

Arbitre Adjoint : Florian LUTARD, Arbitre Fédéral Open 2

ARTICLE 9 : Jury d'appel

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges. Il est constitué en début de compétition par les arbitres et il est composé :

- De l'Organisateur du Championnat,
- De deux joueurs (H/F) choisis parmi les participants,
- D'un membre du Comité directeur de la LRJE,
- D'un membre de l'équipe d'arbitrage.

La composition de ce jury, qui est présidé par le directeur de la compétition ou à défaut par le membre du comité directeur, sera affichée lors de la première journée de compétition.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. La demande doit être faite immédiatement après la fin de la partie concernée.

ARTICLE 10 : Conduite des joueurs

- La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.
- Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours. Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.
- Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint et laissé dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.
- Dès la fin de la partie, le vainqueur doit indiquer le résultat, ou le conducteur des Blancs en cas de match nul. Les joueurs doivent remettre le jeu en place et deviennent de simples spectateurs. Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 4.3).
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. À défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier.
- Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

ARTICLE 11 : Utilisation du droit d'images

- Les Internationaux de la Réunion Rapide & Blitz pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur, à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre des Internationaux, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années.
- Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à cette compétition implique la captation de son Image par la LRJE.
- Concernant le site dédié, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom et prénom. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur, en amont de la compétition afin que les mesures adéquates soient prises.

ARTICLE 12 :

L'inscription aux Internationaux de la Réunion Rapide & Blitz implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur

Florian LUTARD

L'arbitre

Pierre LAPEYRE